



Bonjour

Je vous remercie de l'échange constructif de cet après-midi concernant la modification N°4 du PLU de Montfermeil.

En attendant l'arrêté du PLUi de Grand Paris Grand Est et la mise en service de la ligne 16 et la gare de Clichy-Montfermeil, je vous confirme notre observation de mise en attente des modifications proposées à la zone UB, alors que la réglementation dans le périmètre de 130m autour du tracé définitif du T4 est suffisante pour une densification raisonnée et un respect des orientations du PADD validé par l'EPT.

Seule la zone UBa pour l'ensemble immobilier déjà construit est admissible à ce jour.

Francis Redon